

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury SR-JURY de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Arts de la cuisine, Couvreur, Métiers du plâtre et de l'isolation, Peintre applicateur de revêtements, Menuisier, Arts du service et commercialisation en restauration, Coiffure est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

**Président**

M. KAMEL HADDAD  
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX  
CEDEX  
ECONOMIE ET GESTION

**VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

Mme SEVERINE ADAM

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
ESTHETIQUE COSMETIQUE

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme NATHALIE GARCIA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
BOULANGERIE

**Membre de l'enseignement**

M. NICOLAS BASTIDE  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER ALPHONSE BEAU DE ROCHAS  
BORDEAUX  
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Mme CATHERINE DAUBON  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

LP PR BEL ORME BORDEAUX  
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 octobre 2023

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours

Olivier HARMEL

